

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren Deliberio Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 MARS 2024

**OBJET / GAIA : Orientations budgétaires 2024.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2024**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 24  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aizpuru, première adjointe, indique que si l'action des collectivités territoriales est essentiellement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

En vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Afin d'appréhender au mieux les conditions d'élaboration du budget primitif, le rapport présenté doit permettre au Conseil municipal d'être informé de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'Etat pour le secteur public local, de prendre connaissance de la situation financière de la Ville, d'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés et de connaître l'évolution attendue des grands postes de recettes et de dépenses. Il doit exposer les engagements pluriannuels envisagés et éclairer l'assemblée délibérante sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en dispose l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget.

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires présenté par Mme Aizpuru,

Le Conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

**PREND ACTE** à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport, annexé à la présente, présenté par Mme Aizpuru, première adjointe par une délibération spécifique pour l'année 2024.

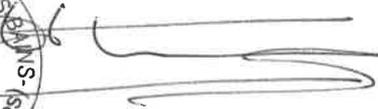
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Jean-Paul EYHERACHAR**

Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains

Kanboko Auzapeza